



**FICHE PRATIQUE : CONDITIONS DES ETUDES A L'ENCPB**  
**Sections de techniciens supérieurs / Classes préparatoires aux grandes écoles**

**Gratuité** : l'ENCPB est un établissement public et les études y sont gratuites. Seul le coût de diverses fournitures personnelles est à prévoir.

**Restauration** : la restauration est assurée dans l'établissement selon plusieurs formules, le prix du repas pour la demi-pension classique étant de 3,67 euros en 2008.

**Avantages sociaux** : Les élèves des Sections de techniciens supérieurs et des Classes préparatoires aux grandes écoles ont le statut d'étudiant et à ce titre bénéficient :

- du régime « étudiant » de sécurité sociale (affiliation obligatoire sauf cas particuliers)
- des aides sociales du CROUS (restaurants et résidences universitaires, bourses, aides exceptionnelles)

Les demandes de **bourses d'enseignement supérieur** doivent être déposées auprès du CROUS de l'Académie d'origine, dès le 15 janvier et avant le 30 avril, même si le lieu d'études supérieures n'est pas encore connu. Il est conseillé de consulter pour information, sans attendre, le site du CNOUS <http://www.cnous.fr>

**Logement des étudiant(e)s de l'E.N.C.P.B. :**

L'ENCPB ne disposant pas d'internat, les solutions pour les élèves dont le domicile est trop éloigné pour un transport quotidien sont les suivantes :

- en résidence universitaire (demande auprès du CROUS, 39 avenue Georges Bernanos, 75005 Paris, <http://www.crous-paris.fr>, avant le 30 avril)

Vous trouverez sur le site du CROUS des renseignements et des adresses sur les autres modes de logement étudiants

- individuellement, en logement privé (malheureusement assez cher, mais il existe des aides au logement étudiant)
- en foyers d'étudiants privés
- au foyer Daviel, rue Daviel (75013) : demande à formuler auprès du CROUS comme pour les résidences universitaires, mais avec copie au Proviseur de l'ENCPB en cas d'admission et d'inscription (un certain nombre de places sont réservées)
- au Foyer des lycéennes, 10, rue Blanche, 75016 Paris (<http://foyer-lyceennes.scola.ac-paris.fr>), sur dossier pour les étudiantes en CPGE : demande à formuler directement dès la phase des candidatures
- au lycée Maurice Ravel, 89, cours de Vincennes, 75020 Paris, pour les jeunes filles, avec une préférence pour les élèves de CPGE (candidature par l'intermédiaire du proviseur de l'ENCPB, dès l'accord définitif d'admission), sans hébergement le week-end toutefois.